

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

# BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN



2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE  
Tel. : 01.30.33.58.07 - fax : 01.34.97.83.74 - courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr



NOVEMBRE - DECEMBRE 2012 N° 130

## Le Purgatoire

Nous avons, voici quelques jours, fêté l'Ange Saint Raphaël, et la liturgie nous offrait un passage du Livre de Tobie où l'Ange Raphaël louait le vieux Tobie de sa piété et de sa charité envers les défunts dont il inhumait les corps avec soin et sollicitude. En ce mois de Novembre consacré aux âmes du Purgatoire, il nous est bon de se rappeler les vérités de notre Foi au sujet de nos fins dernières, en particulier celle de l'existence du Purgatoire.

L'existence du Purgatoire est, en effet, un Dogme de notre Foi Catholique. Le Magistère de l'Eglise s'est, à de nombreuses reprises, prononcé à ce sujet.

Ainsi, le Concile de Trente, au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'enseigne dans la ligne des Conciles précédents : « L'Eglise catholique, instruite par l'Esprit-Saint, à partir de la Sainte Ecriture et de la Tradition ancienne des Pères, a enseigné dans les saints Conciles, et tout dernièrement dans ce Concile œcuménique, qu'il y a un Purgatoire et que les âmes qui y sont retenues sont aidées par le suffrage des fidèles et surtout par le Sacrifice de l'autel si agréable à Dieu. Aussi, le saint Concile prescrit-il aux évêques de tout faire pour que la saine doctrine du Purgatoire, transmise par les saints Pères et les Conciles, soit l'objet de la foi des fidèles... » Le Concile de Trente fait référence à ce que le Concile de Florence demandait en 1439 aux Grecs de croire au sujet des âmes des défunts : « Si vraiment pénitents, ils meurent dans l'amour de Dieu, avant d'avoir satisfait, par de dignes fruits de pénitence, pour ce qu'ils ont commis ou omis, leurs âmes sont purifiées après leur mort par des peines purgatoires. »

L'Eglise Catholique tire cette Doctrine de la Sainte Ecriture et de la Tradition constante des Pères : à plusieurs

reprises la Sainte Ecriture parle du Purgatoire. Dans l'Ancien Testament, le souci de Judas Maccabées de recueillir de l'argent pour offrir des sacrifices pour les soldats morts au combat suppose l'existence d'un lieu de purification où les âmes souffrent mais peuvent bénéficier du secours de nos prières. Les Prophètes, comme Michée ou Zacharie, parlent d'un lieu de ténèbres et d'expiation d'où le Seigneur tire les âmes. Isaïe montre l'œuvre du Seigneur qui purifiera les filles de Sion par un esprit de justice et de feu. (*Isaïe IV, 4,*)

Le Nouveau Testament est plus clair. Dans l'Evangile de Saint Matthieu, Notre Seigneur Jésus-Christ montre les

exigences de la justice divine : « Je te le dis, tu n'en sortiras pas que tu n'aies payé jusqu'à la dernière obole. » ; ainsi, quand la satisfaction sera accomplie, l'âme sortira de ce lieu de souffrances qui ne peut être que le Purgatoire. Un peu plus loin dans l'Evangile de Saint Matthieu, Notre Seigneur Jésus-Christ parle des péchés contre le Saint-Esprit qui ne peuvent être remis ni dans ce monde ni dans l'autre. Ainsi, il existe des péchés qui peuvent être

remis dans l'autre monde, et un lieu où ils sont expiés. Ce lieu n'est autre que le Purgatoire. Saint Paul dans la première épître aux Corinthiens parle d'un feu purificateur par lequel les âmes des justes passent avant de recevoir la récompense éternelle.

Mais la Tradition complète l'enseignement de la Sainte Ecriture. Elle a toujours confessé l'existence du Purgatoire de deux manières :

- par la coutume constante qui remonte aux Apôtres d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe pour les âmes des défunts en vue de les soulager et de les délivrer des peines du Purgatoire,



- par l'affirmation de l'existence d'un lieu de purification par où beaucoup d'âmes saintes passent avant d'entrer au Ciel.

L'Eglise a toujours offert le Saint Sacrifice de la Messe pour le repos des âmes des défunts. Dans un recueil disciplinaire du III<sup>ème</sup> siècle, la Didascalée des Apôtres, l'auteur invite à offrir l'Eucharistie pour ceux qui se sont endormis. A cette même époque, Tertullien se fait l'écho de la Tradition : « Nous offrons des sacrifices pour les défunts... La Tradition approuve cette pratique qui est en vigueur, la coutume la confirme et la Foi l'observe. »

Saint Augustin, deux siècles plus tard, montre la bonté de l'Eglise et sa Miséricorde de Mère dans les suffrages qu'elle offre pour les défunts : « L'Eglise a établi que des supplications soient faites dans une commémoration générale, et sans prononcer aucun nom en particulier, pour tous ceux qui sont morts dans la société chrétienne et catholique, afin que ceux qui n'ont pas de parents, d'enfants, de proches ou d'amis pour prier en leur faveur, reçoivent ce service de la bonne Mère commune. » (*De Cura pro mortuis gerandae. IV*)

Mais là ne s'arrête pas l'enseignement des Pères. Même s'ils n'emploient pas le terme théologique de Purgatoire, ils parlent de ce lieu d'expiation. Saint Ambroise croit dans l'existence de ce lieu où s'exerce la Justice Divine : « Tous ceux qui désirent retourner au paradis doivent être éprouvés par le feu... Tous doivent traverser les flammes... » (*Expositio in Ps. 118, XX, 12 et 14, P.L. XV, 1487b-88a*)

Mais c'est surtout Saint Augustin qui a développé la théologie du Purgatoire et a, le premier, forgé le mot que nous connaissons tous aujourd'hui de Purgatoire pour dénommer ce lieu de souffrances et d'expiation temporaire : « Ceux qu'il purifiera seront désormais agréables au Seigneur par des sacrifices de justice ; ils seront par là purifiés de toute iniquité par où ils déplaisaient à Dieu. Ils seront eux-mêmes, quand ils seront purifiés, des hosties d'une justice pleine et entière. En cet état, que pourraient-ils offrir à Dieu de plus agréable qu'eux-mêmes ? Mais pour traiter avec plus de soin la question des peines purifiantes, attendons... » (*De la Cité de Dieu, Livre XX, chapitre 25*)

Saint Thomas d'Aquin va maintenant nous montrer la sagesse de Dieu qui a créé le Purgatoire pour nous permettre d'expier ce qui reste à l'être avant de pénétrer au Ciel. Si Dieu pardonne avec tant de bonté et de miséricorde, il reste, après avoir bénéficié de son pardon, à achever de réparer le désordre causé par nos fautes. En effet, il reste toujours après le pardon Divin quelque dette à satisfaire. Nous avons un exemple dans la Sainte Ecriture donné par Saint Thomas d'Aquin lui-même ; le Roi David après avoir gravement offensé Dieu par son adultère, implore et reçoit son pardon ; pourtant, même après le pardon divin, il sera puni. C'est ainsi que l'ordre de la justice est réparé.

Saint Thomas d'Aquin conclut : « Ceux qui nient le Purgatoire parlent donc contre la justice divine et tombent dans l'hérésie.

Pensons en ces jours au Purgatoire et à la sagesse de ces âmes qui y souffrent si ardemment et voient les choses

dans leur vraie dimension par rapport à l'éternité. N'attendons pas de quitter la terre pour acquérir un peu de cette Sagesse.

Et, prions pour elles...

Abbé Vincent Callier +

## Saint Jean Chrysostome Homélie XXI sur les Actes des Apôtres

*Saint Jean Chrysostome, originaire d'Antioche de Syrie, a été Patriarche de Constantinople de 398 à 407, année de sa mort en exil. Il est connu pour l'excellence de son éloquence. « Sa parole coulait à flots plus pressés que les cataractes du Nil. Nul orateur n'étala jamais une pareille richesse d'élocution, de telles ressources de génie. Seul il a mérité, sans ombre aucune, un nom d'or, un nom divin. »*

**Comment aider les âmes du Purgatoire, le secours de l'aumône, celui de la Sainte Messe :** « Beaucoup ont été secourues par les aumônes des autres. Si elles n'ont pas été complètement délivrées, elles ont du moins reçu un grand soulagement... Dieu nous a fourni de nombreux moyens de salut ; à nous de ne pas les négliger... Les oblations pour les morts ne se font pas en vain, ni les prières, ni les aumônes ; toutes ces œuvres nous sont tracées par l'Esprit-Saint qui veut que nous nous aidions les uns les autres... Qu'avez-vous à répondre ? Dans les mains du prêtre est l'hostie, toutes les offrandes sont là, autour de l'autel se tiennent les anges et les archanges, le Fils de Dieu est présent, tous les assistants sont pénétrés d'une religion profonde, dans ce silence universel cette voix s'élève ; et vous croiriez que c'est en vain ? Dès lors, ce serait en vain aussi qu'on prierait pour l'Eglise, pour les prêtres, pour l'univers entier ? Gardez-vous bien de le croire ; tout s'accomplit dans la foi. Que pensez-vous des offrandes faites aux martyrs, et de l'invocation qu'on leur adresse à cette heure ? Tout martyrs qu'ils sont, c'est un grand honneur pour eux d'être mentionnés et nommés quand le Seigneur est présent, quand se renouvelle le mystère de sa mort, le redoutable sacrifice... On le comprend : alors est proclamée cette chose ineffable, qu'un Dieu s'est immolé pour le salut du monde ; et c'est à l'instant même où le prodige s'accomplit, qu'on fait mémoire des malheureux pécheurs. C'est comme lorsque les souverains sont menés en triomphe : à ce triomphe participent tous les compagnons de leur victoire, les prisonniers sont délivrés à raison du même triomphe ; ce temps passé, ceux qui n'ont rien obtenu demeurent les mains vides. Il en est de même ici : c'est l'heure du triomphe spirituel. Il est dit par l'Apôtre : « Toutes les fois que vous mangerez ce pain, vous annoncerez la mort du Seigneur. » (*I Cor., XI, 26*) N'approchons pas au hasard, n'estimons pas que nous ayons sous les yeux une vaine représentation... Reconnaissons combien il nous est facile de donner un soulagement à ceux qui nous ont devancés, par nos aumônes, nos prières et nos oblations, au lieu de verser pour eux des gémissements et des larmes, au lieu de leur élever des monuments. »

## Petit exercice pratique pour s'opposer au catholicisme libéral et au christianisme libéral

En ces jours où le débat sur le "mariage homo" prend de l'ampleur, un certain « Réseau Chrétienté » s'étonne de l'objectif du gouvernement. En effet, ce dernier veut soumettre un projet de loi au Parlement, dès le premier semestre 2013, **sans consultation des français ni aucun débat national**. Devant ce crime et de telles manières peu démocratiques, ce « Réseau Chrétienté » s'émeut. Il appelle la mobilisation de chacun : « **nous ne pouvons pas faire l'économie d'un débat démocratique** » « **Nous devons exiger un référendum.** » Et nos « bons » démocrates chrétiens de lancer une pétition pour obtenir ce référendum.

Devant une telle demande, provenant d'un réseau dit « chrétien » que répondre ? Catholiques, et donc chrétiens, et plutôt deux fois qu'une, ne faut-il pas participer à cette demande pour obtenir du gouvernement ce référendum ?

Cette demande me rappelle un fait survenu au Maroc. Un journaliste de ce pays s'était avisé un jour de faire, à l'aide de son journal, un sondage vis-à-vis du roi du Maroc. Il s'agissait de connaître la côte de popularité du souverain. Au final, ce dernier fut plébiscité par plus de 80 % de la population de ce pays, score faisant sûrement pâlir d'envie et de jalousie tous les « bons démocrates » de l'hexagone. Malgré ce fabuleux résultat, notre pauvre journaliste s'est retrouvé une année au frais, derrière des barreaux. La raison de ce verdict, au premier abord, pourrait paraître sévère pour nos mentalités empoisonnées de principes démocratiques. En revanche, si nous nous ressaisissons, éclairés par des principes catholiques, ce jugement ne doit pas nous étonner. En effet, la raison officielle d'une telle incarcération fut la suivante : « *Le roi n'est pas objet de sondage.* » Fermer le ban.

Concernant la proposition de ce réseau « chrétien », ne devons-nous pas avoir la même réponse ?

Le mariage appartient à l'ordre naturel, voulu par Dieu. Dieu seul en a fixé les lois. Celles-ci ne peuvent donc être aucunement objet de discussions et de changements chez les hommes. Dans son encyclique sur le mariage « *Casti Connubii* », le pape Pie XI enseigne que

*« le mariage n'a pas été institué ni restauré par les hommes, mais par Dieu ; ce n'est point par les hommes, mais par l'auteur même de la nature ... que le mariage a été muni de ses lois, confirmé, élevé ; par suite, ces lois ne sauraient dépendre en rien des volontés humaines, ni d'aucune convention contraire des époux eux-mêmes. »*

Un peu plus loin, le même pontife condamne les erreurs contraires à la doctrine du mariage qui prétendent que : *« les lois, les institutions et les mœurs qui doivent régir le mariage, étant issues de la seule volonté des hommes, ne seraient aussi soumises qu'à cette seule volonté, elles peuvent donc, elles doivent même, au gré des hommes, et suivant les vicissitudes humaines, être promulguées, être changées, être abrogées. »*



A cette lecture, il est facile de comprendre, que le "mariage" des homosexuels ne peut être, en aucune manière, objet d'un quelconque référendum. L'homme n'ayant aucun pouvoir sur l'ordre moral naturel, sur le décalogue, son seul devoir est de l'accepter librement et intégralement, sans distinction, ni controverse.

Dans le cas contraire, c'est l'autorité et l'absolutisme même de Dieu sur sa création qui seraient remis

en question. Dieu ne serait alors plus Dieu. Bien au contraire, c'est l'homme qui se ferait dieu, décidant et définissant ce qui est bien ou mal. C'est le péché de nos premiers parents qu'ils nous ont transmis. Pour encourager Eve à manger du fruit défendu, Satan ne lui dit-il pas : « *vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal* » ? (Gen. 3/5)

A toutes ces personnes qui discutent l'ordre naturel établi par le Bon Dieu, nous conseillons vivement la lecture complète du trente-huitième chapitre du livre de Job et sa méditation : « *Alors Yahweh répondit à Job du sein de la tempête, et dit : Quel est celui qui obscurcit ainsi le plan divin, par des discours sans intelligence ? Ceins tes reins, comme un homme : je vais t'interroger, et tu m'instruiras. Où étais-tu quand je posais les fondements de la terre ? Dis-le, si tu as l'intelligence. Qui en a fixé les dimensions ? Le sais-tu ? Qui a tendu sur le cordeau ? Sur quoi ces bases reposent-elles, ou qui en a posé la pierre angulaire, quand les astres du matin chan-*

taient en chœur, et que tous les fils de Dieu poussaient des cris d'allégresse ? ... As-tu, depuis que tu existes, commandé au matin ?... »

Devant le "mariage homo", la seule attitude vraiment chrétienne est un « non » absolu et catégorique, quelle que soit l'opinion de la majorité des français.

Il faut absolument ancrer dans nos esprits le principe sous lequel Mgr Lefebvre s'est toujours placé pour dénoncer la liberté religieuse du dernier concile : « *L'erreur n'a aucun droit.* » Le Pape Pie XII donnait le même principe aux juristes italiens, le 6 décembre 1953 : « *Ce qui ne répond pas à la vérité et à la loi morale n'a objectivement aucun droit à l'existence, ni à la propagande, ni à l'action.* »

La vérité n'est pas le fruit de la majorité. La vérité s'impose à nous, elle est l'adéquation de notre intelligence avec le réel. Ainsi, à nous, pauvres et faibles créatures de courber nos intelligences et nos volontés devant elle. Personne, à ma connaissance, ne discute sur le fait que  $2+2=4$ . C'est une vérité mathématique, et notre intelligence s'y soumet naturellement. Il en va de même pour l'ordre moral naturel. Notre état d'âme de la créature, vis-à-vis du Créateur et de ses lois doit donc être un état de soumission, d'adoration et de dépendance.

Proposer un référendum, c'est accepter que l'autorité de Dieu a ses limites, c'est voir Dieu uniquement comme Créateur, mais non comme Le législateur suprême. Cette idée du grand architecte est celle des Francs-Maçons. Dans un tel cas, inutile de le dire, nous ne sommes chrétiens que de nom.

C'est là le cas de Madame Christine Boutin. Interrogée par le Journal du dimanche le 16 août dernier, Christine Boutin, présidente du Parti démocrate chrétien, rejoint la demande de débat public sur le "mariage" homosexuel formulée par des hommes d'Eglise. Nous livrons à votre analyse, quelques phrases de cette personne politique, qui se pare du beau titre de chrétienne : « *Le mariage homosexuel est un sujet grave, ni de droite ni de gauche. Il mérite un débat.* » « *Pour ma part, je souhaite que le gouvernement n'esquive pas un débat sur le mariage homosexuel et, pour montrer que sa décision sera celle des Français, il doit organiser un référendum.* » « *Il faut que la décision sur le mariage homosexuel soit sans appel. D'où mon appel solennel à un référendum. Nous sommes dans une République et c'est par le vote qu'une mesure acquiert sa légitimité.* » Nous retrouvons ici la déclaration des droits de l'homme dans son article VI : « *La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.* » Madame Boutin continue : « *Sur les sujets de société, les politiques attendent la parole des religieux. Cela leur permet de faire une analyse sur les attentes de la société. Les Evêques de France, le Conseil français du culte musulman (CFCM) ou encore le Conseil représentatif des Juifs de France (Crif), pour ne citer que ces exemples,*

*sont des autorités morales qui éclairent la classe politique sur l'impact de leurs propositions.* » « *La laïcité n'est pas l'interdiction des religions, mais l'inverse.* » Madame Boutin, catholique libérale, est un Ponce Pilate en herbe, prête à livrer le Corps Mystique du Christ et sa morale, mais aussi la famille, dont soi-disant elle défend les valeurs, avec toute société civile, en pâture aux ennemis de l'Eglise et du genre humain, au nom d'une fausse démocratie. La seule excuse de Madame Boutin, c'est de suivre l'épiscopat français qui demande ce débat public. C'est aussi de suivre la laïcité positive du Pape Benoît XVI. Cette fausse laïcité demande l'implication des membres des différentes religions dans la direction d'une société civile, d'une nation. Le 16 avril 2008, à la Maison-Blanche le souverain pontife déclarait : « *la liberté exige par ailleurs le courage de s'engager dans la vie civile, portant dans le débat public raisonnable ses propres croyances religieuses et ses propres valeurs plus profondes* ». Tout cela va à l'encontre de la doctrine de l'Eglise. En effet, la politique, la conduite d'un Etat, pour certaines choses, relèvent du domaine de la morale, qui elle-même, par la volonté de Dieu, appartient exclusivement à l'Eglise.

Notre première réponse à cette barbarie est d'abord la prière pour notre pauvre pays, mais aussi la profession de la foi dans notre entourage comme dans la rue, si l'occasion se présente.

Justement, le 18 novembre prochain à Paris, l'institut CIVITAS organise une manifestation pour s'opposer à un tel projet de loi. Ici, il ne s'agit pas d'une action démocratique, d'une quantité de manifestants importante afin d'obtenir quelque chose de nos gouvernants. La seule raison de cela, l'autorité vient uniquement de Dieu et non du peuple dans la rue. Ainsi, nous l'avons vu plus haut, les lois de Dieu ne sont pas objet de discussions. Mais, ne l'oublions pas, même si nous ne nous plaçons pas sous cette loi du nombre, il ne reste pas moins vrai que nous devons être les plus nombreux. En effet, une telle démarche se propose essentiellement d'affirmer un vrai principe, une vérité malheureusement bafouée par certains de nos contemporains au pouvoir : le mariage est un contrat entre un homme et une femme. Deux motifs nous portent à participer à une telle action. D'abord, comme catholiques, il est de notre devoir d'affirmer la foi et les bonnes mœurs voulues par le Bon Dieu, quand celles-ci sont attaquées et dévoyées. Rappelons-le, c'est un devoir. N'oublions pas que les vérités morales naturelles appartiennent à l'enseignement de l'Eglise. Elles sont ainsi par-là même objets de notre foi, et donc de toute notre attention. Le second motif sera comme membres d'une société civile. Il s'agit pour tous les membres d'une cité, de se défendre contre un péril certain, devant une réelle menace. La famille voulue par le Créateur est la base de la société. Détruisez ce substrat et la société civile disparaît. Combattons et Dieu donnera la victoire.

Abbé Nicolas Jaquemet +

## Pour que le mutisme ne soit pas une réponse à "l'apostasie silencieuse"



### Un fait parmi tant d'autres : Une Messe interrompue par des "jeunes" à Dijon

« Hier soir, 29 septembre, l'église **Elisabeth de la Trinité** à Dijon a été l'objet de la part de jeunes (de 8 à 12 ans) de lancers de marrons et de pierres contre le patio et les vitres. La Messe anticipée de 18 h a été perturbée par l'intrusion dans le patio de ces jeunes manifestement d'origine maghrébine. Le Père Jérôme Richon, curé de la paroisse, a dû interrompre la Messe pour dépêcher deux personnes afin de faire cesser ces attaques. Au moment de la communion les attaques ont repris de plus belle et, après qu'un caillou soit venu s'écraser violemment contre une grande vitre (heureusement solide), je me suis déplacé, proprio motu, pour aller mettre en fuite la bande de gamins. Je suis resté quelques minutes sur le seuil de l'église, et c'est comme cela que j'ai pu identifier la petite "racaille" locale, qui de loin m'insultait copieusement. Cette église a été édifée dans le quartier de Fontaine d'Ouche, "réputé" pour ce communautarisme étranger ; là où l'église est implantée, elle est à l'écart de toute surveillance possible par des riverains. J'espère ne pas avoir à vous apprendre, un jour, que

l'église **Elisabeth de la Trinité** aura été profanée, voire incendiée. Le Père Richon devait, selon ses propos, aller dénoncer ces faits à la Police. »

Source : l'Observatoire de la christianophobie, le 30 septembre 2012.

### La solution d'un pyromane pompier, ou d'un pompier pyromane :

Chers Amis musulmans,

1. La célébration de 'Id al-Fitr, qui conclut le mois du Ramadan, nous donne la joie de vous présenter les vœux cordiaux du Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux. Avec vous, nous nous réjouissons de ce temps privilégié qui vous a permis, par le jeûne et d'autres pratiques de piété, d'approfondir l'obéissance à Dieu, valeur qui nous est également chère. C'est pourquoi, cette année, il nous a semblé opportun de centrer notre réflexion commune sur le thème de l'éducation des jeunes chrétiens et musulmans à la justice et à la paix, inséparables de la vérité et de la liberté.

2. Comme vous le savez, si la tâche de l'éducation est confiée à toute la société, elle est tout d'abord, et d'une manière particulière, l'œuvre des parents et, avec eux, des familles, des écoles et des universités, sans oublier les responsables de la vie religieuse, culturelle, sociale, économique et du monde de la communication. Il s'agit d'une entreprise à la fois belle et difficile : aider les enfants et les jeunes à découvrir et à développer les ressources que le Créateur leur a confiées et à instaurer des relations humaines responsables. Se référant à la tâche des éducateurs, Sa Sainteté le Pape Benoît XVI affirmait récemment : "plus que jamais sont nécessaires pour cela d'authentiques témoins et non pas de simples dispensateurs de règles et d'informations... Le témoin est celui qui vit en premier le chemin qu'il propose" (*Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2012*). Rappelons, en outre, que les jeunes sont eux aussi responsables de leur propre éducation comme de leur formation à la justice et à la paix.

3. La justice est déterminée avant tout par l'identité de la personne humaine, considérée dans son intégralité ; elle ne saurait se réduire à sa dimension commutative et distributive. N'oublions pas que le bien commun ne peut être atteint sans la solidarité et l'amour fraternel ! Pour les croyants, la justice authentique vécue dans l'amitié avec Dieu approfondit les relations avec soi-même, avec les autres et avec la création tout entière. En outre, ils professent qu'elle a son origine dans le fait que tous les hommes sont créés par Dieu et sont appelés à former une seule et même famille. Une telle vision des choses, en plein respect pour la raison et ouverte à la transcendance, interpelle aussi tous les hommes et les femmes de bonne volonté, permettant de conjuguer harmonieusement droits et devoirs.

4. Dans le monde tourmenté qui est le nôtre, l'éducation des jeunes à la paix devient toujours plus urgente. Pour s'y engager d'une manière adéquate, il faut comprendre la véritable nature de la paix qui ne se limite pas à une absence de guerre, ni à l'équilibre des forces adverses, mais qui est à la fois don de Dieu et œuvre humaine, à construire sans cesse. Elle est un fruit de la justice et un effet de la charité. Il est important que les croyants soient toujours actifs au sein des communautés dont ils sont membres : pratiquant la compassion, la solidarité, la collaboration et la fraternité, ils peuvent contribuer efficacement à relever les grands défis de l'heure : croissance harmonieuse, développement intégral, prévention et résolution des conflits, pour n'en citer que quelques-uns.

5. En terminant, nous souhaitons encourager les

jeunes musulmans et chrétiens qui voudront bien lire ce Message, à toujours cultiver la vérité et la liberté, pour être d'authentiques hérauts de justice et de paix et pour être des bâtisseurs d'une culture qui respecte les droits et la dignité de chaque citoyen. Nous les invitons à avoir la patience et la ténacité nécessaires pour réaliser ces idéaux, sans jamais recourir à des compromis douteux, à des raccourcis trompeurs ou à des moyens peu respectueux de la personne humaine. Seuls des hommes et des femmes sincèrement convaincus de ces exigences pourront construire des sociétés où la justice et la paix deviendront réalité.

Veuille Dieu combler de sérénité et d'espérance les cœurs, les foyers et les communautés de ceux dont l'ambition est d'être des "instruments de paix" ! Bonne fête à tous !

Cardinal Jean-Louis Tauran - Président,  
et l'Archevêque Pier Luigi Celata - Secrétaire.  
(*message du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux adressé aux musulmans à la fin du Ramadan à ROME, 3 août 2012*) [Source : ZENIT.org](http://ZENIT.org).

### **Des raisons sur les malheurs de la France,... et de l'Eglise aujourd'hui,...**

« Je ne puis vous dire combien de sentiments se réunissent en ce moment dans mon cœur. Je me rappelle les grands bienfaits de la France. Je me rappelle ce que la France souffre ; je n'ai pas besoin de rappeler que je souffre moi-même... Pauvre France ! J'aime la France ; elle est toujours imprimée dans mon cœur. Je prie tous les jours pour elle, principalement à ce grand sacrifice de la messe. Je l'ai toujours aimée et l'aimerai toujours ! Je sais combien elle a toujours offert le spectacle des plus tendres dévouements ; combien sa charité est grande et compatit à la misère des pauvres, à la misère de l'Eglise ; combien d'institutions pieuses elle a fondées, et en particulier quelle ardeur s'y manifeste pour les bonnes œuvres chez les femmes ; chez les hommes aussi, mais parmi les femmes spécialement. Cependant je dois dire la vérité à la France.

Je me souviens d'un français haut placé, que j'ai connu beaucoup ici à Rome, et qui me faisait de grands compliments. C'était un homme distingué, un honnête homme, pratiquant bien sa religion. Il se confessait même, mais il avait certains principes étranges, des principes que je ne m'explique point qu'on puisse allier avec la foi. Il me disait, par exemple, que la loi civile doit être athée, que nous devons protéger toutes les croyances également, erreur comme vérité. Nous nous entendons sur

beaucoup de points, jamais sur celui-là. Or, qu'arrivait-il ? Le même homme faisait aujourd'hui une chose, et demain une autre toute contraire. Un de ses amis, qui était protestant, étant mort à Rome, il ne se contenta pas d'accompagner le corps au cimetière, il assista au service protestant. Assurément on fait bien d'assister les protestants dans leurs besoins, dans leurs maladies, et de leur faire l'aumône, surtout l'aumône spirituelle pour qu'ils arrivent à reconnaître la vérité ; mais assister à certaines fonctions religieuses de l'erreur, c'est mal, c'est trahir la vérité.



Mes chers enfants, je souhaite que mes paroles vous expriment bien ce que j'ai sur le cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est ce mélange des principes. Vous êtes catholiques, mais individuellement ; la nation a cessé de l'être comme nation depuis quatre-vingts ans ; la loi ne tient aucun compte, par exemple, du repos du septième jour, qui est un commandement de Dieu ; jamais elle ne prescrit ces prières nationales, ces jeûnes nationaux que d'autres pays, quoique en majorité protestants, ont retenus du temps où ils étaient catholiques. Je dirai le mot, et je ne le tairai pas. Ce que je crains pour vous, ce ne sont pas ces misérables de la Commune, vrais démons échappés de l'enfer, c'est le libéralisme catholique ; non, certes, les catholiques appelés autrefois libéraux : ils ont souvent bien mérité du Saint-Siège, mais ce système fatal, qui rêve toujours d'accommoder deux choses irréconciliables, l'Eglise et la Révolution. Je l'ai déjà condamné, mais je le condamnerais encore quarante fois, s'il le fallait (*En s'exprimant ainsi, Pie IX étendait le bras avec une extrême énergie*). Oui, je le redis à cause de l'amour que je vous porte ; oui, c'est ce jeu... comment dit-on en français ? nous l'appelons en italien *altanella* ; oui, c'est ce jeu de bascule qui finirait par détruire la religion chez vous. Il faut sans doute pratiquer la charité, aimer nos frères

errants ; mais pour cela, il n'est pas besoin d'amnistier l'erreur et de supprimer, par égard à elle, les droits de la vérité. Mais je ne veux pas prolonger mon discours, mes forces et mon âge ne me le permettraient pas.

Je vous remercie ; je vous remercie et vous charge de remercier tous les bons français pour tout ce qu'ils ont fait de toute manière, afin de me soulager, car la France m'a donné ses enfants qui ont versé leur sang pour le Saint-Siège ; (...) »

*Allocution du Pape PIE IX à un groupe de français venus à Rome le 18 juin 1871.*

*Source : "PIE IX, sa vie, son histoire, son siècle" par M. Villefranche (pages 362-363)*

### **... il est facile de tirer les vraies solutions : L'ORDRE REQUIS POUR LA PAIX**

« Que tous sachent bien qu'il ne peut y avoir de tranquillité sereine pour les esprits ni pour les peuples, ni pour les nations, sinon à condition que tout soit établi dans l'ordre qui naît des préceptes de l'Évangile et qui est confirmé et fortifié par la grâce divine. Que tous réfléchissent à ce que le Christ a dit aux Apôtres : "Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne" (*Jean, 14/27*). Nous savons par une triste expérience combien de discordes, de meurtres et de guerres eurent pour cause le fait que les hommes abandonnèrent la route magistrale que le divin Rédempteur indiqua par la splendeur de sa lumière et consacra par son sang : C'est à cette route qu'il faut revenir en privé et en public, et ne pas oublier que la paix stable ne pourra gouverner les États si elle n'inspire d'abord et ne guide l'esprit de chacun. Pour cela il est nécessaire de freiner fortement les appétits déchaînés et pervers, il est nécessaire de les soumettre à la raison, et la raison à Dieu et à la loi divine. De ce point de vue, l'enseignement du grand orateur romain, bien qu'il soit païen, est excellent "A ces perturbations que la sottise introduit dans la vie humaine et excite comme des furies, nous devons résister de toutes nos forces et par tous les moyens, si nous voulons parcourir dans la tranquillité le peu de temps qui est concédé à notre vie" (*Cicéron*). Mais "la guérison de ces maux ne réside que dans la vertu" (*Cicéron*). Que brille donc dans les esprits, que fleurisse dans la vie familiale, que triomphe au milieu de la société civile cette vertu chrétienne dont seule il est permis d'espérer le renouvellement des mœurs et la restauration juste et ordonnée du bien-être des nations, qui sont dans les désirs de tous. »

*Homélie du Pape Pie XII à la Messe de Pâques, 9 avril 1950.*

# DOCTRINE

## Les vertus en général

### Catéchisme de Saint Pie X, commenté par le Père Dragone

#### Qu'est-ce que la vertu ?



La vertu est une disposition constante de l'âme à faire le bien.

**I. La vertu est une disposition constante.** - Le mot « vertu » vient du latin « vis, virtutis : force », c'est-à-dire une capacité, une énergie, qui tend à l'action, comme la force motrice qui tend à mouvoir la locomotive. La vertu est une disposition ou force qui incline à agir en un sens déterminé. Il y a, par exemple, celui qui a une disposition à secourir les miséreux, à aider et à consoler ceux qui souffrent. La disposition ou inclination peut être passagère ou bien constante. Pour être une vertu, elle doit être constante. Si l'on ressent d'ordinaire de la répugnance face à la misère, mais que l'on rencontre sur la route un pauvre mendiant blessé et se sent ému de compassion et l'aide, on a, à ce moment, la disposition à aider quelqu'un qui souffre. Mais notre disposition est passagère et ce n'est pas encore une vertu. La vertu est une disposition qui incline à accomplir certains actes de bonté déterminés. Si l'on se sent constamment enclin à aider les malades, les pauvres, ceux qui souffrent, on a la vertu de miséricorde. En tant qu'elle est une disposition constante, la vertu est aussi appelée « habitus » (du latin « habeo : j'ai »), comme l'habit que nous portons tout le temps. C'est pourquoi on dit aussi que la vertu est une disposition, un habitus, une bonne habitude.

**II. ...de l'âme.** - Il y a des habitus ou dispositions du corps. L'œil a l'habitude de voir ; c'est son inclination et sa disposition que de voir, comme ça l'est d'entendre pour l'oreille. La vertu est une disposition de l'âme, et plus précisément des facultés spirituelles,

c'est-à-dire de l'intelligence et de la volonté. La grâce divine aussi est un bon habitus, mais elle adhère à la substance de l'âme. Les vertus adhèrent aux facultés de l'âme et les inclinent à penser le vrai (vertus intellectuelles) et à vouloir le bien (vertus morales). Ce sont des habitudes spirituelles.

**III. ...à faire le bien.** - Il y a des dispositions spirituelles qui inclinent à faire le mal, comme l'avarice, qui incline la volonté à désirer et à rechercher les biens matériels, contre la charité et la justice. Les dispositions de l'âme à faire le mal s'appellent *vices*. Les dispositions à faire le bien s'appellent *vertus*. La vertu de miséricorde, par exemple, dispose habituellement à secourir les pauvres et ceux qui souffrent ; la vertu de foi, à croire aux vérités révélées par Dieu et enseignées par l'Église ; la charité, à aimer Dieu au-dessus de toutes choses et le prochain comme soi-même ; la pénitence, à détester le mal commis et à donner la réparation due à Dieu. Chaque vertu dispose l'âme à une sorte d'actes déterminée.

**RESOLUTION** : Pour être conquise, la vertu demande un effort et une lutte contre le vice opposé.

**EXEMPLE** : Le philosophe grec Crantor, afin d'inciter à la vertu, avait recours à cette histoire. Les divinités qui président à la richesse, au plaisir, à la santé et à la vertu se présentent aux Grecs réunis pour la célébration des jeux d'Olympie et demandent aux juges de l'aréopage que soit assignée à chacune la place qui lui revient, selon le bien qu'elle fait aux hommes. La richesse parle la première, en exaltant la magnificence et la splendeur qu'elle donne aux hommes et se gagne les sympathies des juges. Le plaisir parle ensuite et dit que la volupté est le terme auquel conduisent les richesses et qu'il mérite pour cette raison une place de plus d'honneur que celle de la richesse. Les juges opinent convaincus et sont sur le point de lui accorder la première place. En entendant ensuite parler la santé, qui dit que sans elle il est impossible de se servir des richesses et de goûter le plaisir, les juges sont sur le point d'assigner à la santé la première place. Mais la vertu conclut le débat en les persuadant tous que les richesses, le plaisir et la santé sont des maux et non des biens pour qui n'est pas honoré de la vertu. Tous applaudissent et assignent la première place à la vertu.



## A propos..... des Exercices spirituels de St Ignace

M. le professeur Marc Rivière,  
de la faculté de médecine de Bordeaux,  
donne son témoignage au cours  
d'une récollection

Chers amis,

C'est une épreuve pour moi de porter un témoignage. Il faut dire ce que l'on a retiré, trouvé de la retraite, livrer publiquement des choses du plus profond de soi-même, une certaine pudeur me retient. Mais je dois trop aux Pères pour me dérober. La retraite atteint au plus profond de nous-mêmes, et a des effets divers, des exemples extraordinaires : changement de vie publique, vie régularisée sur le plan conjugal, retour à la croyance, abjuration, etc...

Ce sont des conséquences visibles, palpables, des exemples d'une valeur incomparable. Et cela suppose une évolution intérieure, fait capital, bénéfique de la retraite. Ce sont des exemples spectaculaires... Cette révolution intérieure peut passer inaperçue aux personnes peu attentives, comme certains catholiques qui se disent honnêtes gens, bien-pensants (pas trop jurer, pas trop...), catholiques conformistes basés sur la justice. Souvent l'homme se présente comme un être compartimenté, fragmenté. Par exemple un commerçant sera purement commerçant pendant les six jours de la semaine puis, le septième deviendra catholique. J'étais de ceux qui, suivant les activités professionnelles, ont une vue double ou triple et dont la vie a des compartiments hermétiques à la pensée chrétienne. Cette contradiction en nous ne donne ni paix ni joie.

Après des années ainsi passées, j'eus la grâce de rencontrer la vérité religieuse, j'ai vu l'Unité, les compartiments écroulés. Pourquoi est-ce à Chabeuil que j'ai étanché mon désir de trouver l'Unité ? La chose est simple. Mis en présence d'une vérité unique « D'où venons-nous ?, où allons-nous ? » je me suis vu dans la nécessité de suivre un itinéraire correct, telle conformité, ajuster ma vie intérieure avec la vie familiale, professionnelle. Outre la connaissance de la Vérité, la retraite apporte la sérénité, l'optimisme, la

joie. Je parle à ceux qui connaissent cet état. Chose merveilleuse, tous reçoivent cette plénitude ; tous les âges, professions, cultures, origines sociales. L'unité dans la diversité ; et entre nous une fraternité inoubliable, indicible. Immense révolution et cela en cinq jours... pour l'éternité, Vérité irrésistible, plus besoin d'argument, de persuasion extérieure, on est saisi, on en est l'esclave : ce qui est vrai est vrai.

J'ai entendu dire que la façon de donner la retraite était primaire, sans laquelle on n'édifie rien ; nous sommes pris parce que c'est la vérité. On dit que les Pères sont sans goût oratoire, sans éloquence (mais il y a celle du Saint-Esprit qui est un autre élément en faveur des Pères). Le Père est un pauvre type, un haut-parleur comme il le dit lui-même. Enfin il y a ce dépouillement des biens du monde... Cinq jours, ce n'est pas trop long, quoique personne n'ait le temps. Il est urgent d'y aller : 1° pour nous-mêmes ; 2° pour la société. Oui, je me rappelle de la confirmation de notre ami il y a 7 ans. Ce cadeau offert les larmes aux yeux, si simple mais si significatif. Puis tant de solutions douteuses résolues, cet amour fraternel, ces aspirations profondes confondues ; tous les problèmes sociaux sont simplifiés.



Source : *Ils ont rencontré le Christ - André Romagnan.*

## histoire pour les petits et les grands

En 1954, Jean Bernier était fiché comme individu dangereux. Il n'avait, certes, jamais tué personne mais dans le milieu du grand banditisme, il était quelqu'un de célèbre. Orphelin à l'âge de quinze ans, le jeune homme avait décidé de quitter l'école pour rejoindre Paris où il espérait trouver du travail. Hélas, il se mit rapidement à fréquenter des gens de la pègre. Bagarres, vols, escroqueries, attaques de banque... Toutes ces vilaines affaires le conduisirent de prison en prison.

A trente-trois ans, Jean Bernier avait déjà passé la moitié de sa vie enfermée. Avec son caractère insoumis, son tempérament fonceur, le malheureux ne semblait guère prêt à changer de vie et pourtant...

Pourtant, dans la prison de l'île de Ré, où il était incarcéré, sa vie allait, soudain, basculer.

Comme il aimait lire, un gardien lui prêta, un jour, un catéchisme. Jean Bernier le feuilleta d'un œil distrait. A sa stupéfaction ce qu'il y découvrit, l'intéressa. On y parlait du but de la vie ! A la fin de cette lecture, il réfléchit à son histoire et commença à la regretter.

A la même époque, un compagnon de cellule lui offrit une médaille miraculeuse. Jean décida de la porter et se mit à réciter des "Je vous salue Marie" appris dans son enfance. Quelques mois après, il se confessait et retrouvait la grâce de son baptême. Désormais, il décida de vivre en vrai baptisé. Deux ans s'écoulèrent ainsi. Jean Bernier était devenu un prisonnier modèle.

Sa grâce fut accordée. Qu'allait-il devenir ? On lui proposa d'être l'hôte d'une abbaye de Trappistes en attendant de trouver un travail honnête. La proposition lui plut. Le 25 mars 1957, jour de l'Annonciation, Jean quitta la prison pour rejoindre l'abbaye de Sainte Marie du Désert. Là, la vie de prière des moines l'éblouit. Il décida d'assister aux offices, d'aider à la cuisine et ne chercha nullement du travail à l'extérieur. Le soir, dans les abbayes, lorsque les complies sont finies, les moines entonnent le Salve Regina. C'est un moment privilégié et solennel. L'ancien truand ne pouvait assister à cette cérémonie sans en être ému jusqu'aux larmes. Un beau matin, il demanda timidement au Père Abbé :

- Est-ce que je ne pourrais pas, malgré mon passé, devenir moine ?

Il n'y avait qu'un mois qu'il se trouvait là, mais le Père Abbé avait réalisé que Jean Bernier était un hôte parti-

culier. A ce moment-là pourtant, ni l'un ni l'autre ne pouvaient imaginer que l'ancien truand, devenu Frère Grégoire, allait passer dans cette trappe le reste de sa vie. Quarante-cinq ans !

Plus d'une fois, il fut tenté de partir. A chaque fois il invoqua Notre-Dame et la paix revint en son âme. Toujours considéré par la justice comme "individu dangereux", il devait régulièrement se présenter au commissariat de police. Dix ans après son arrivée à la trappe, son supérieur et l'assistante sociale chargée de son dossier décidèrent de demander à la justice sa réhabilitation.

Cette requête fut acceptée. Le 2 février 1963, en la fête de la

Purification, l'ancien bandit se présenta au tribunal vêtu de ses habits religieux. Après avoir lu la longue liste des fautes de Jean Bernier, le Président interrogea le Procureur :

- Monsieur le Procureur, voyez-vous un inconvénient à la réhabilitation du Frère Grégoire ?

Le procureur se leva et prenant alors la parole d'un ton solennel :

- Messieurs de la Cour, en ce jour de la Purification de la Vierge Marie, on ne peut refuser cela au Frère.

La séance fut levée. Frère Grégoire retourna au monastère la joie dans l'âme. Dès son arrivée le Père Abbé célébra une messe d'action de grâce. On peut facilement imaginer le bonheur de l'ancien voyou.

Maintenant il pouvait résolument oublier le passé et se tourner vers ce qui lui tenait le plus à cœur : les vœux définitifs et la profession solennelle. Celle-ci eut lieu le 8 septembre suivant en la fête de la Nativité de Marie. Notre-Dame ne lâchait pas son protégé.

A l'extérieur, son histoire commença à être connue. Des prisonniers, des délinquants se mirent à lui écrire. Avec la permission de ses supérieurs, il leur répondait, leur envoyait des images de Notre-Dame, des médailles, des chapelets... Lui-même égrenait son rosaire à toute heure et confiait à Notre-Dame l'âme de tous ses correspondants de misère.

Jusqu'à sa mort, le 22 août 2002, en la fête du Cœur Immaculé de Marie, il remercia le Ciel de toutes les grâces reçues. Quelques heures avant de mourir, il méditait encore, l'âme en paix, les mystères joyeux du chapelet.

Il nous plaît de penser que Notre-Dame et saint Dismas, le bon larron, furent les premiers à l'accueillir aux portes du paradis.

(Le Croisé - octobre 2012)



### INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

Novembre : les âmes du purgatoire.

Décembre : les gouvernants et les hommes politiques.

# Chronique du Prieuré

**Du 30 août au 2 septembre**, l'équipe Saint Denis du M.J.C.F de Paris-Nord fait son week-end d'après camp. Une vingtaine de jeunes se retrouvent au Prieuré de Mantes-la-Jolie qui est heureux de les y recevoir.

**Le 3 septembre**, au Séminaire Saint Curé d'Ars de Flavigny ont eu lieu les obsèques de Monsieur l'abbé Joly. Elles sont célébrées par notre Supérieur Général, Monseigneur Fellay. Monsieur l'abbé Joly est inhumé dans le cimetière du Séminaire. Monsieur l'abbé Callier s'y rend.

**Le 11 septembre**, les catéchismes reprennent avec une dizaine d'enfants ; au bout de quelques semaines tous les inscrits étaient là... Nous aimerions voir se développer ce groupe d'enfants et faire bénéficier à plus d'âmes ce cette nourriture indispensable du Catéchisme.

**Les 22 et 23 septembre**, les louveteaux reprennent leurs activités, sous la houlette de Mademoiselle Tardy, et le Prieuré est heureux de les accueillir.

**Le 23 septembre**, Sainte Foy, Vierge et Martyre, patronne de l'église paroissiale de Jouy-Mauvoisin, est célébrée avec honneur. A l'issue de la Messe, un vin d'honneur est offert au petit Bar du village. Les souvenirs se ravivent et le tenancier est tout heureux de nous rappeler qu'il avait reçu Monseigneur Lefebvre à plusieurs reprises lors de ses visites à Mantes-la-Jolie à l'occasion des cérémonies de Confirmation.

**Le 28 septembre**, au soir, de nombreux fidèles se rendent au Prieuré pour le repas de bienvenue aux nouveaux.

Le chiffre d'une centaine est même pour la première fois atteint... Tout s'est déroulé dans un climat de charité.

**Le 6 octobre**, plusieurs jeunes du camp de cadres de cet été se retrouvent et passent la journée au Prieuré de Mantes.



Ce même jour, à Flavigny, dix-sept séminaristes font leur entrée en première année : onze français, deux canadiens, trois suisses, deux anglais et un italien. Parmi eux, se trouve Benoît Delétoille, dont la famille est fidèle de Conflans. De plus, il faut y ajouter deux postulants frères. Prions pour leur persévérance.

**Les 13 et 14 octobre**, comme chaque année, ont lieu les Journées de Tradition à Villepreux. Cette année, le Prieuré de Mantes est réquisitionné pour occuper les enfants petits et grands. Malgré un temps peu favorable, tout se passe le mieux possible. Un grand merci aux vaillants organisateurs.

**Les 27, 28 et 29 octobre**, le Pèlerinage de Lourdes est béni du Ciel. Plusieurs fidèles de Mantes s'y rendent profitant du car du Brémien. Que de grâces reçues pendant ces heures de prières à la grotte ou au pied du Saint-Sacrement.

## Prière à Notre Dame de Saint François de Sales

*Ayez mémoire et souvenance, très douce Vierge, que vous êtes ma Mère et que je suis votre enfant ; que vous êtes puissante et que je suis un pauvre homme vil et faible.*

*Je vous supplie, très douce Mère, que vous me gouverniez et me défendiez dans toutes mes voies et actions.*

*Ne dites pas, gracieuse Vierge, que vous ne pouvez ! Car votre Bien Aimé Fils vous a donné Tout Pouvoir, tant au ciel comme en terre !*

*Ne me dites pas que vous ne devez : car vous êtes la commune Mère de tous les pauvres humains et singulièrement la mienne...*

*Si vous ne pouviez, je vous excuserais, disant : il est vrai qu'elle est ma Mère et qu'elle me chérit comme son fils : mais la pauvrete manque d'avoir et de pouvoir !*

*Si vous n'étiez ma Mère, avec raison je patienterais, disant ; elle est bien riche pour m'assister, mais hélas ! n'étant pas ma mère, elle ne m'aime pas...*

*Puis donc, o très douce Vierge, que vous êtes ma Mère ; et que vous êtes puissante, comment vous excuserais-je si vous ne me soulagez et ne me prêtez votre secours et assistance ?*

*Vous voyez, ma Mère que vous êtes contrainte d'acquiescer à toutes mes demandes.*

*Pour l'honneur et la gloire de votre Fils, acceptez-moi comme votre enfant sans avoir égard à mes misères et à mes péchés... Délivrez mon âme et mon corps de tout mal, et me donnez toutes vos vertus, surtout l'humilité !*

*Enfin, faites-moi présent de tous les dons, biens et grâces qui plaisent à la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit.*

*Ainsi soit-il.*



# Prieuré Saint-Jean

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE

Tel. : 01. 30. 33. 58. 07 - fax : 01. 34. 97. 83. 74 - courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr

## HORAIRES HABITUELS DES MESSES

Lieux	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jouy	10 h. 30						
Mantes	8 h. 30	7 h. 20 18 h. 30	6 h. 50 <sup>(1)</sup> 18 h. 30	6 h. 50 <sup>(1)</sup>	18 h. 30	18 h. 30	7 h. 20 11 h. 30
Goussonville		7 h. 20 <sup>(2)</sup>	7 h. 20 <sup>(2)</sup>	11 h. 15 <sup>(2)</sup>	7 h. 20 <sup>(2)</sup>	7 h. 20 <sup>(2)</sup>	

<sup>(1)</sup> En période scolaire : 6h50 ; vacances : 7h15.

<sup>(2)</sup> Sauf pendant les vacances.

**Chapelet** : au prieuré, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 19h10.

**Salut du Saint-Sacrement** : au prieuré, jeudi à 19h10.

**Confessions** : - à Jouy, le dimanche, de 10h00 à 10h25.  
- au prieuré, le samedi, de 11h00 à 11h25,  
le dimanche, de 8h00 à 8h25.

**Catéchisme pour adultes :**

Groupe I M. l'abbé Arzuaga : deux jeudis par mois à 20h00.

Groupe II M. l'abbé Callier : un lundi par mois à 20h30.

*Vatican II, 50 ans, un triste anniversaire : Histoire et divers aspects ignorés de ce Concile.*

Prochain cours, le 19 novembre : *Les pionniers du Concile (2<sup>ème</sup> partie).*

## Dates à retenir

### Novembre

**Dimanche 11** (16h00 au prieuré) : Première Conférence dominicale avec montage vidéo sur l'Historicité des Evangiles. Possibilité de déjeuner au prieuré (repas tiré du sac). Garderie des enfants assurée.

**Samedi 24** : Marché de Noël au prieuré. Venez nombreux et surtout invitez vos amis et connaissances. La journée commence par la Sainte Messe à 11h30, suivie du repas pris sur place et ouverture des stands dès 13h00 : buffet, vin chaud, buvette, brocante, librairie, cartes de vœux,...

### Décembre

**Dimanche 2** : Fête paroissiale et Marché d'automne des chapelles Ste Honorine et St Mathias, à partir de 13h00 (salle des fêtes de Conflans - place Romagné - face à la Gare). Réservation pour le repas avant le 25 novembre.

**Samedi 8** : (19h00) Messe chantée de l'Immaculée Conception, suivie de la Procession dans les rues de Mantes-la-Jolie.

**Dimanche 16** : Récollecion de l'Avent prêchée par Monsieur l'abbé Laguérie :

Programme de la Récollecion :

14h00 : Première Conférence,  
15h00 : Temps de réflexion,  
15h30 : Deuxième Conférence,  
16h45 : Petit Goûter,  
17h00 : Vêpres et salut du St Sacrement.

**Lundi 24** : Confessions au Prieuré :  
de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.  
Veillée de la Nativité à Jouy-Mauvoisin  
de 23h00 à 23h45.

Messe de Minuit à "minuit" à Jouy-Mauvoisin.

**Mardi 25** : 8h30 au prieuré : Messe de l'Aurore.  
10h30 Messe du Jour à Jouy-Mauvoisin.

## **LE DENIER DU CULTE**

Soyez d'avance remerciés pour votre obole qui, comme vous le savez, permet au prieuré de survivre. Les petites rivières font les grands fleuves, mais si les rivières se tarissent, tout s'assèche...

*Un reçu fiscal peut vous être délivré :*

pour les particuliers : 66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

pour les entreprises : 60% du don est déductible de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.